

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LCL OBLIGATIONS 24 MOIS

Codes ISIN : (C) FR0010221143, (D) FR0010234211

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance internationaux

En souscrivant à LCL OBLIGATIONS 24 MOIS, vous investissez dans les obligations et autres titres de créance libellés dans toutes devises des Etats membres de l'OCDE, au travers d'AMUNDI STAR 3 - O.

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans AMUNDI STAR 3 - O et, accessoirement en liquidités.

L'objectif de gestion de votre fonds est de réaliser une performance supérieure à l'EONIA capitalisé quotidiennement, représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants.

La performance de LCL OBLIGATIONS 24 MOIS peut être inférieure à celle de AMUNDI STAR 3 - O en raison notamment de ses propres frais.

La stratégie de votre fonds est identique à celle d'AMUNDI STAR 3 - O, à savoir :

"L'objectif est de réaliser une performance supérieure à l'EONIA capitalisé quotidiennement, représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants."

"Pour y parvenir, l'équipe de gestion implémente un processus de gestion obligataire sur les marchés de taux internationaux, avec une prépondérance sur la zone euro, en appliquant les différentes stratégies obligataires suivantes : allocation pays, allocation de crédit, allocation de produits de titrisation, arbitrage de titres et de produits dérivés. Ces différentes stratégies sont hiérarchisées selon leur potentiel de rendement ajusté du risque."

Dans le cadre d'une sensibilité comprise entre -3 et +3, l'équipe de gestion sélectionne des obligations privées et/ou publiques libellées dans toutes devises des Etats membres de l'OCDE et principalement en euros dans la limite d'un risque de change accessoire. Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences. La gestion pourra recourir à des titres non notés ou ayant une notation allant de AAA à B- sur l'échelle de notation de standards & Poors et Fitch ou Aaa à B3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion."

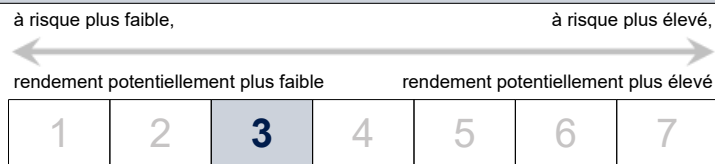
Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont systématiquement réinvestis pour l'action C créée le 26 mai 1982. Le résultat net de la SICAV est intégralement redistribué chaque année et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont réinvesties ou redistribuées chaque année sur décision de la SICAV pour l'action D créée le 7 novembre 2005.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cette SICAV reflète les prises de positions à l'achat et à la vente de la gestion sur les marchés de taux dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les dispositions en matière de souscription/rachat d'AMUNDI STAR 3 - O, dans lequel est investi votre fonds, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachats du prospectus d'AMUNDI STAR 3 - O.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,50 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	1,04 % de l'actif net
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

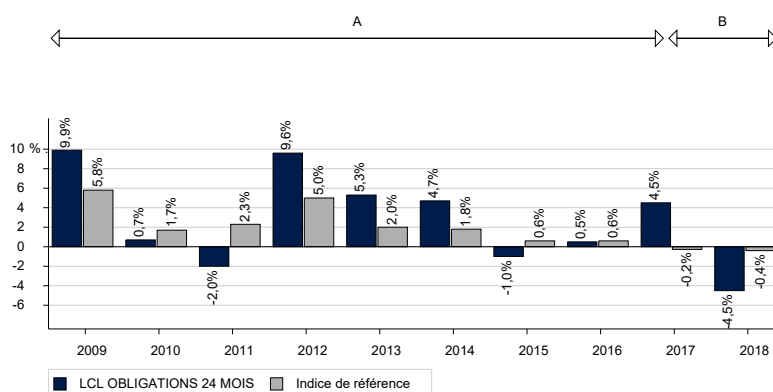
Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 novembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées



A : Durant cette période, l'OPCVM est un OPCVM autonome
 B : Le fonds devient nourricier

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par la SICAV.

La SICAV a été créée le 26 mai 1982.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPC maître et nourricier :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques de l'OPC maître et de l'OPC nourricier, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site www.sicavetfcp.lcl.fr.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité :

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 septembre 2019.